



République Islamique d'Iran

Fonds des Nations-Unis pour l'enfance (UNICEF)

Garantir un accès équitable et universel à la vaccination

République islamique d'Iran

*La commission générale des Nations Unies pour l'Enfance,*

*Rappelant* ses résolutions antérieures relatives à la vaccination, à la protection des enfants et au droit à la santé, ainsi que les obligations des États en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

*Consciente* que les crises sanitaires mondiales, les contraintes économiques, les obstacles extérieurs et la désinformation compromettent l'accès équitable à la vaccination,

*Préoccupée* par l'augmentation du nombre d'enfants « zéro dose » et par les perturbations des systèmes de santé, aggravées par les crises humanitaires et les difficultés économiques,

*Soulignant* que la vaccination constitue un bien public mondial essentiel à la couverture sanitaire universelle et à la protection des populations vulnérables,

*Notant* l'impact croissant de la désinformation sur la confiance dans les systèmes de santé et sur la baisse de la couverture vaccinale,

*Insistant* sur la nécessité de renforcer les capacités nationales de production, de distribution et de stockage des vaccins, en particulier dans les pays soumis à des restrictions économiques ou technologiques,

*Convaincue* qu'une approche multilatérale, inclusive et fondée sur la science est indispensable pour garantir un accès juste, universel et durable à la vaccination,

1. *Souligne* la nécessité d'éliminer les contraintes financières, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les limites logistiques qui restreignent l'accès équitable aux

vaccins, et *souligne* également l'importance de lever les obstacles technologiques, ainsi que la désinformation et les barrières informationnelles qui freinent la disponibilité et l'adoption de la vaccination ;

2. *Appelle* à renforcer la coopération internationale, multilatérale et régionale, sous l'égide des Nations Unies et en coordination avec les agences spécialisées, afin d'assurer un financement durable, un appui technique renforcé, ainsi que des mécanismes humanitaires sûrs, neutres et dépolitisés pour la distribution de vaccins, en particulier dans les pays touchés par des crises sanitaires, des conflits, des catastrophes naturelles ou des contraintes économiques structurelles;

3. *Encourage* le renforcement des capacités nationales et régionales de production, de stockage et de distribution de vaccins, grâce au transfert volontaire de technologies, à la coopération scientifique et Sud-Sud et à des partenariats équitables, afin de réduire les dépendances et renforcer la souveraineté sanitaire des États;

4. *Demande* la mise en œuvre de stratégies coordonnées et fondées sur des données scientifiques pour lutter contre la désinformation vaccinale, en menant des campagnes d'information adaptées, en renforçant la formation des professionnels de santé et en collaborant avec les acteurs médiatiques, numériques et communautaires pour garantir un accès public à une information vérifiée ;

5. *Souligne* l'importance de prioriser les populations les plus vulnérables, notamment les enfants « zéro-dose », les communautés rurales, marginalisées ou touchées par des crises humanitaires, et *demande* l'intégration systématique de la vaccination de routine dans les plans nationaux de préparation, de réponse et de relèvement face aux crises sanitaires, conformément aux orientations de l'UNICEF et de l'OMS et dans le plein respect de la souveraineté nationale.